



Procès-Verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 07 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du trois septembre deux mil dix-huit.

Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Mesdames Aline BALLY, Stéphanie BOBENRIETH, Valérie BOEGLIN, Messieurs Freddy GILCK, Jean-Marc HALLER, Madame Cindy HELL, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Monsieur Jean-Jacques SITTER, Madame Nadine SPETZ, Conseillers Municipaux.

Conseillers en fonction :
19

Arrivé en cours de séance : Monsieur Claude SCHOEFFEL, point n° 3 « Rapport Maire/Adjoint ».

Conseillers présents :
14

Absents excusés : Monsieur Michel BRUNN, Adjoint (**procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre KOHLER**), Madame Laurence HALLER (**procuration donnée à Monsieur Jean-Marc HALLER**), Monsieur Franck SCHUBERT, Madame Esther SZTAJNERT (**procuration donnée à Monsieur Marc HOFFER**), Conseillers Municipaux.

Conseillers absents :
5

Absent : Monsieur Michaël LAMY, Conseiller Municipal.

Présents : 14

Pouvoirs: 3

Votants : 17

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2018
3. Rapport Maire/Adjoint
4. Annulation de la délibération du 07 mai 2008 fixant le prix de l'are en cas de cession de terrain communal
5. Vente d'une partie de la parcelle 8, section 9 (Commune/Monsieur Kris ROMANN)
6. Cimetière communal
 - a. Rétrocessions de concessions
 - b. Reprises de concessions en état d'abandon
 - c. Modification du règlement
7. Demandes de subvention au titre de l'année 2018
8. Divers et communication

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 05. Elle rappelle les procurations et excuse les membres absents.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Stéphanie BOBENRIETH est à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2018

Le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2018, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

N° 3. RAPPORTS MAIRE/ADJOINTS

Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune

L'enquête publique consacrée au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) se tient depuis le lundi 03 septembre jusqu'au vendredi 05 octobre 2018 inclus. Cette unique étape est déterminante car elle permet à tous les habitants de la vallée (et hors vallée) de s'exprimer sur le sujet. Les remarques peuvent être directement notées dans le registre mis à disposition du public dans toutes les mairies de la Communauté de Communes mais les habitants ont également la possibilité de contacter directement le commissaire enquêteur. Ce dernier sera présent à la mairie de Felling le mercredi 26 septembre de 13h à 15h. Un dossier de consultation est mis à disposition au secrétariat de la mairie. L'intégralité des documents est également disponible sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Madame le Maire souhaite que chaque conseiller alerte le plus de personnes possible. Cette enquête publique est d'autant plus importante que les communes n'ont pas déterminé la répartition des différentes zones. Elle rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 06 avril dernier, a donné un avis défavorable sur le PLUi notamment au vu de l'incohérence du projet avec la situation actuelle (démographie vieillissante, obligation d'implanter la construction à moins de 30 mètres de l'alignement rendant la construction impossible dans des zones désignées comme constructibles...) La Communauté de Communes a distribué à tous les habitants un bulletin spécial sur le PLUi fin août. Cependant, plusieurs conseillers signalent qu'ils ne l'ont pas reçu en particulier dans la zone haute du village. Plusieurs exemplaires sont encore disponibles au secrétariat de la mairie.

Madame le Maire et Monsieur Francis ALLONAS, Maire d'Oderen ont accueilli Monsieur le Préfet du Grand-Est au Markstein le 31 juillet dernier. Ce dernier a notamment pris connaissance de l'évolution du projet de la Maison d'Accueil porté par le Syndicat Mixte du Markstein /Grand-Ballon.

Arrivée de Monsieur Claude SCHOEFFEL.

Les Maires des communes concernées par le S.I.V.U. du Chauvelin se sont réunis le 22 août dernier dans le cadre de nouvelles élections à venir. Depuis la démission du Président, Monsieur Raymond NICKLER, c'est Monsieur Jacques KARCHER, actuel Vice-Président qui assure le fonctionnement. Le comité du CPI devra prochainement élire un Président et un Vice-Président. Madame le Maire indique que les effectifs connaissent malheureusement une baisse notable (22 sapeurs-pompiers cette année dont la moitié sont actifs contre 48 prévus lors du projet de regroupement).

Une conférence de presse de rentrée scolaire s'est tenue le 30 août en présence de Madame Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin et a permis de présenter le projet de restructuration du collège de Saint-Amarin. Les travaux de terrassement ont débuté en juillet et la démolition du bâtiment A est d'ores et déjà achevée. Une présentation détaillée des travaux sera faite dans le point divers et communication de la présente séance.

Le Président de la CCVSA, Monsieur François TACQUARD a convié l'ensemble des Maires pour un séminaire le 1^{er} septembre. Plusieurs sujets ont été évoqués :

- La nécessité d'améliorer le service public à la population notamment concernant la santé ;
- L'aménagement du territoire (PLUi, transports, agriculture) ;

-Des questions autour des Mesures Agri Environnementales (MAE) pour les agriculteurs ;
-L'évolution de la situation financière: certains services sont déficitaires « de fait » comme la piscine et la médiathèque. Plusieurs réflexions restent à mener : poursuite de la mutualisation des services entre la CCVSA et le reste des communes, hausse de la fiscalité, baisse des allocations compensatrices suite au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La rentrée scolaire s'est bien passée et l'école compte au total 99 élèves répartis en 4 classes.

La commune a été sollicitée par pétition pour la création d'un skate-parc. Madame le Maire rappelle qu'un projet non abouti de city stade était à l'étude en 2015. La question du terrain disponible et de la structure se pose encore. Le projet sera traité par le Conseil Municipal des Jeunes.

La 16^{ème} édition de la fête du Schliffels s'est tenue le dimanche 02 septembre.

La Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) concernant les travaux de restructuration de la mairie et des ateliers municipaux a été signée. Les réunions de chantier auront désormais lieu tous les mercredis matin. Impactés par les travaux lors de la seconde phase prévisionnelle (de février à décembre 2019), les bureaux de la mairie seront transférés au rez-de-chaussée du Presbytère.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

Point sur les derniers travaux réalisés :

-Les 4 stagiaires d'été ont donné entière satisfaction ;
-Travaux divers à l'école dont le remplacement des fermetures de porte avec une clé universelle ;
-Travaux concernant l'écoulement des eaux au chemin du relais ;
-Réalisation de plusieurs travaux forestiers avec une remise à niveau des chemins (chemin Curien et des Alliés).

La plateforme des déchets verts a de nouveau été saturée ces derniers temps. Désormais, le broyage n'aura plus lieu sur place mais sera réalisé à Saint-Amarin.

Monsieur KOHLER explique le futur aménagement végétal de l'espace cinéraire. Du sédum acre sera notamment mis en place. Des devis sont en cours de demande.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Monsieur Michel BRUNN étant excusé, Monsieur Jean-Pierre KOHLER prend la parole.

60 lampes LED ont été changées par deux membres de l'équipe technique communale fin du mois d'août et les premières lampes LED changées en 2015 ont été nettoyées.

Forêt : 620m3 de bois ont été exploités dans des parcelles récemment acquises par la commune (Forêt KLINGELSCHMITT).

Urbanisme :

-6 déclarations préalables ont été reçues. Elles portent sur :

- La construction d'un abri de jardin, en date du 11 juillet 2018 ;
- Le ravalement d'une façade, en date du 16 juillet 2018 ;
- L'installation d'une piscine (deux demandes), en date du 27 juillet et du 31 août 2018 ;
- Le remplacement et l'installation de plusieurs fenêtres de toit et des travaux de zinguerie et d'isolation, en date du 14 août 2018 ;
- L'extension d'une construction existante, en date du 29 août 2018 ;

- 3 déclarations d'intention d'aliéner ont été enregistrées concernant :
- Les parcelles 23, 135, 184/135 section 6 en date du 27 juillet 2018 ;
 - La parcelle 41 section 1 en date du 13 août 2018 ;
 - La parcelle 419/130 section 7 en date du 30 août 2018 ;

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Services à la Population

Concernant les derniers évènements :

-Une collecte de sang a été organisée par l'association des donneurs de sang le vendredi 17 août à Fellingring. Monsieur Freddy GILCK, conseiller municipal et Président de cette association indique que 99 donateurs ont été enregistrés dont 11 nouveaux, ce qui est satisfaisant.

-Dans l'attente de l'installation de la nouvelle plaque, le monument aux Morts a été nettoyé et remis en état par des membres bénévoles de l'UNC : remerciements particuliers à Messieurs Robert KOEHL, Dominique PEDUZZI, Maurice EHLINGER, Patrick CHOFFEL et André BARKO. Un article paraîtra prochainement dans le journal local et une communication a été faite sur le Facebook de la commune. L'entreprise SCHNEIDER de Saint-Amarin finalise actuellement la plaque.

Un point est fait sur les prochains évènements :

-Concernant la sortie des aînés qui aura lieu le dimanche 07 octobre, les inscriptions courent jusqu'au 15 septembre. Suite à des demandes, Madame GODIER rappelle qu'il n'y aura pas de difficultés d'accessibilité ;

-Une réunion Téléthon se tiendra le lundi 17 septembre ;

-Le Souvenir Français organise une cérémonie en mémoire des résistants morts pour la France au lieu-dit Steingraben le samedi 29 septembre à 16h.

Elle remercie tous les membres du Conseil Municipal qui ont aidé à la distribution du bulletin communal de juillet dernier.

DELIB N°2018/50

N° 4. ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 07 MAI 2008 FIXANT LE PRIX DE L'ARE EN CAS DE CESSION DE TERRAIN COMMUNAL

Suite à une délibération du 07 mai 2008 modifiée par une nouvelle délibération du 11 juillet 2008, les prix de vente de terrain communal non viabilisé ont été fixés de la manière suivante :

-5 000 euros HT, l'are pour les terrains situés en zone U et NA du POS ;

-560 euros HT, l'are et 560 euros HT forfaitaires pour une superficie inférieure à 1 are pour les terrains situés en zones NC, ND du POS.

Madame le Maire indique que ces coûts sont devenus trop importants au vu de la situation actuelle. Il est donc proposé d'annuler la délibération et de fixer le prix de vente au cas par cas.

Suite à l'exposé de Madame le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 mai 2008 modifiée par une nouvelle délibération du 11 juillet 2008 fixant les prix de vente de terrain communal non viabilisé en cas de cession,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-**ANNULE** la délibération du 07 mai 2008 modifiée par une nouvelle délibération du 11 juillet 2008 fixant les prix de vente de terrain communal non viabilisé en cas de cession ;

-**PRECISE** que le prix de vente sera fixé par délibération propre à chaque cession.

DELIB N°2018/51

N° 5. VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 8, SECTION 9 (COMMUNE/MONSIEUR KRIS ROMANN)

Mairie de Fellingring

Procès-Verbal_Séance du Conseil municipal du 07 septembre 2018

Page 4/8

Dans le cadre de l'achat d'une maison section 9, parcelle 9 par Monsieur Kris ROMANN, ce dernier souhaite également acquérir une partie du terrain communal attenant, section 9, parcelle 8. Un projet de division a été réalisé par le géomètre ORTLIEB faisant ressortir un terrain de 291m2 autour de la propriété.

Le Conseil Municipal a donné son avis de principe pour la vente par délibération du 1^{er} juin dernier.

Après exposé de Madame le Maire,

Suite à l'accord de principe donné par le Conseil Municipal le 1^{er} juin 2018,

Vu le projet de division réalisé par le géomètre ORTLIEB,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle 8, section 9 au profit de Monsieur Kris ROMANN, domicilié 9 rue du Brisgau, 68121 URBES ;

-AJOUTE que la surface déterminée est de 291m2 ;

-PRECISE qu'il s'agit d'un terrain non constructible ;

-FIXE le prix de vente à 30 euros l'are, soit un prix total de 87.30 euros ;

-AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié (Maître KEMPKES, Saint-Amarin) ainsi que tout acte y afférent.

DELIB N°2018/52

DELIB N°2018/53

DELIB N°2018/54

<p>N° 6. CIMETIERE COMMUNAL : RETROCESSIONS DE CONCESSIONS REPRISES DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON MODIFICATION DU REGLEMENT</p>
--

a. RETROCESSIONS DE CONCESSIONS

Madame Sylvette GODIER, Adjointe au Maire en charge du suivi du cimetière communal expose que la commune peut procéder à une rétrocession de deux concessions funéraires inutilisées et vides de toute sépulture. Les déclarations d'abandon de concession ont été signées. Les rétrocessions ne comprennent pas de rétribution.

Après exposé de Madame Sylvette GODIER, Adjointe au Maire en charge du suivi du cimetière communal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-VALIDE la rétrocession des concessions funéraires suivantes, sans rétribution:

- Concession n°AC-284 au nom de Monsieur Edouard DISCHER (ayant droit : Madame Régine BALLY née DISCHER, Fellingring), acquise le 1^{er} octobre 1990 pour une durée de 30 ans;
- Concession n°AC-342 au nom de Monsieur Ernest NIESTOECKEL (ayant droit : Madame SLADEK Jacqueline née NIESTOECKEL, Aix-en-Provence), acquise le 21 décembre 1946 pour une durée perpétuelle.

-PRECISE que ces deux concessions sont inutilisées et vides de toute sépulture ;

-AJOUTE que les déclarations d'abandons de concession ont été signées par les ayants-droits ;

-AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ces deux rétrocessions.

b. REPRISES DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Madame Sylvette GODIER, Adjointe au Maire en charge du suivi du cimetière communal, indique que deux concessions sont dans un état manifeste d'abandon. Malgré les notifications de ces PV aux successeurs ou descendants, aucune modification n'a été constatée.

Il est rappelé que l'article L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles. Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours dans un état d'abandon, le Maire a la faculté de saisir le Conseil Municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. »

Après exposé de Madame Sylvette GODIER, Adjointe au Maire en charge du suivi du cimetière communal,

Vu les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2223-13 et L2223-17 ;

Considérant que deux concessions funéraires de plus de 30 ans d'existence sont dans un état manifeste d'abandon constaté par deux procès-verbaux établis à 3 ans d'intervalle ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien et qu'elles sont en outre nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière ;

Considérant qu'aucun descendant ou successeur ne s'est présenté ou fait représenter et que nul écrit n'est parvenu en mairie durant la procédure ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-APPROUVE la reprise des concessions suivantes :

✚ Concession n°AC-031 au nom de Monsieur Jean HUEBER, acquise le 1^{er} janvier 1917 pour une durée perpétuelle : deux procès-verbaux d'abandon ont été établis le 11 septembre 2013 puis le 12 octobre 2016.

✚ Concession n°AC-265 au nom de Monsieur Joseph GISSINGER, acquise le 5 juillet 1907 pour une durée perpétuelle : deux procès-verbaux d'abandon ont été établis le 25 septembre 2013 puis le 26 octobre 2016.

-AUTORISE Madame le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

-AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre tout acte afférent à ces deux reprises de concessions.

c. MODIFICATION DU REGLEMENT

Madame Sylvette GODIER, Adjointe au Maire précise qu'aucune condition concernant les dimensions des monuments cinéraires n'est prévue dans l'actuel règlement du cimetière communal.

Cependant et suite à des demandes, elle propose de déterminer une dimension précise et d'ajouter ces conditions au sein du « Chapitre II-Les concessions, rubrique les concessions des tombes cinéraires. »

Pour rappel, la dernière modification du règlement remonte à une délibération 09 novembre 2012 portant sur la fixation du tarif de location pour les tombes cinéraires.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-DECIDE de fixer des dimensions des monuments cinéraires de la manière suivante :

- 80 cm de largeur au sol ;
- 1 m de long au sol;
- 80 cm maximum de hauteur ;

L'implantation du monument funéraire ne pourra se faire à moins de 50 cm du bord intérieur de la bordure en granit qui délimite l'espace cinéraire ;

-PRECISE que ces dimensions sont imposées ;

-AJOUTE que ces nouvelles conditions seront précisées au sein du « Chapitre II-Les concessions, rubrique les concessions des tombes cinéraires ». Les autres dispositions restent inchangées ;

-APPROUVE la modification du règlement du cimetière communal.



De plus, suite à la proposition de Monsieur KOHLER concernant l'aménagement de l'espace cinéraire, l'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve l'installation prochaine de sédum acre.

DELIB N°2018/55

N° 7. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-ATTRIBUE, à l'occasion de la commémoration du Centenaire de l'Armistice de 1918, une subvention exceptionnelle:

-  de 350 euros au profit du Comité Cantonal du Souvenir Français de Saint-Amarin ;
-  de 100 euros au profit du Comité du monument national du Hartmannswillerkopf (Vieil Armand) ;

-PRECISE que les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget principal 2018.

Dans le cadre des préparatifs au centenaire de l'Armistice de 1918, le Souvenir Français de Saint-Amarin souhaite compter sur la présence d'un(e) jeune âgé(e) entre 14 et 16 ans. Il s'agira de se rendre à Verdun le 10 novembre puis de porter le flambeau le soir du 11 novembre à la nécropole de Moosch. Le Souvenir Français souhaite être informé le 30 septembre au plus tard.

N° 8. DIVERS ET COMMUNICATION

Madame Michèle JAEGER signale que le miroir de circulation installé rue du Sée à l'intersection de la rue des Champs a été déplacé à plusieurs reprises, ce qui fausse fortement la visibilité. Monsieur KOHLER indique que plusieurs personnes sont venues le signaler au secrétariat de la mairie et que le nécessaire a été fait.

Elle demande également s'il est prévu de poser un mirador, toujours côté du Sée, pour la battue des sangliers. En effet, elle remarque que les dégâts sont de plus en plus importants en particulier dans cette zone du village. Monsieur Claude SCHOEFFEL alerte sur la situation : fin août, 1 hectare d'exploitation a été retourné par les sangliers. Même si la situation n'est pas nouvelle, elle prend une ampleur très inquiétante sans compter les problèmes sanitaires qui peuvent en découler.

Monsieur Freddy GILCK signale que la taille des végétaux le long des voies, réalisée il y a peu par la SNCF, a été mal exécutée.

Madame le Maire fait une présentation détaillée des travaux de restructuration du collège Robert Schuman de Saint-Amarin. Ce projet, dont l'étude a été relancée en juin 2017 par le Conseil Départemental du Haut-Rhin est basé sur le nombre de 500 élèves et représente un coût total de 10.5 millions d'euros TTC. Les travaux ont débuté en juillet dernier et devraient s'achever pour la rentrée 2021.

Le nouveau gymnase cofinancé par la Communauté de Communes et par le Conseil Départemental du Haut-Rhin sera construit à l'issue du chantier de restructuration.

Sans remettre en question la nécessité de restructurer le collège, Madame Valérie BOEGLIN note

qu'en attendant la fin des travaux, la situation sera pénible pour les élèves (Absence de préau, questions de sécurité...).

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h20.